

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

DROITS CIVIL ET SOCIAL
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 713101U21V1 DOMAINE DE FORMATION : 703</p>
--

APPROBATION LE 15/05/2012

DROITS CIVIL ET SOCIAL (CONVENTION : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant en développant sa capacité d'agir de manière autonome:

- ◆ d'acquérir les compétences de base dans le domaine des droits civil et social ;
- ◆ de développer l'utilisation judicieuse du langage approprié ;
- ◆ d'adapter ses connaissances à l'évolution de la matière ;
- ◆ d'identifier, de définir et de caractériser les personnes ressources et des outils de référence utiles à la résolution de problèmes simples.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que *les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.*

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion social de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent des capacités pré requises suivantes :

Comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;

Emettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos de ce texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit civil	CT	B	14
Droit social	CT	B	20
3.2. Part d'autonomie:		P	6
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles de droit, tels que :
 - ◆ les différents sens du mot « droit » ;
 - ◆ les sources du droit et ses subdivisions ;
 - ◆ les caractéristiques et compétences des différentes juridictions de l'ordre judiciaire.

Face à des situations courantes issues de la vie professionnelle relatives au droit civil, en disposant d'une documentation appropriée,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles du droit civil tels que :
 - ◆ la personnalité juridique ;
 - ◆ la capacité ;
 - ◆ le mariage ;
 - ◆ la notion de contrat.
- ◆ de résoudre des problèmes relevant du droit civil (identification, analyse et proposition d'une solution).

Face à des situations courantes issues de la vie professionnelle relatives au droit social, en disposant d'une documentation appropriée,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles du droit social tels que :
 - ◆ le statut social du travailleur ;
 - ◆ La sécurité sociale ;
 - ◆ Les conventions collectives du travail.
- ◆ de reconnaître et d'utiliser des documents tels que : registre du personnel, contrat de travail, fiche de salaires, état des salaires, fiches fiscales, état des prestations pour un secrétariat social,...

5. CAPACITES TERMINALES

En disposant d'une documentation choisie :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, de résoudre un problème simple relatif aux droits civil et social auquel il pourrait être confronté dans sa vie professionnelle et plus particulièrement :

- ◆ d'identifier le problème;
- ◆ de l'analyser et d'en déterminer les implications légales en causes;
- ◆ d'identifier les personnes ressources et les outils de références utiles à la résolution du problème et y recourir de manière judicieuse.

Le degré de maîtrise sera atteint si l'analyse est judicieuse, cohérente et argumentée, dans un langage clair et précis sur le plan juridique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 20 Jul 2012
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Document de référence interréseaux

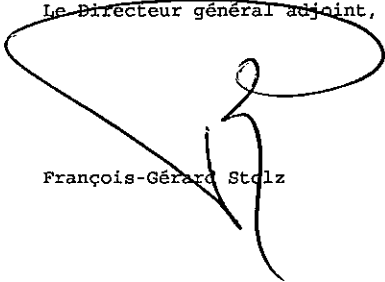
Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : DROITS CIVIL ET SOCIAL (CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 713101U21V1
Domaine : 703 Economie:droit, assurances

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz